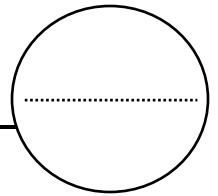




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 2 juillet 2024 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, J0L 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme. Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn, directeur général, greffier et
trésorier-adjoint
Annick Brunet, trésorière

Sont Absents:

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-07-172

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2024-07-173

2A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3-DÉLÉGATION

2024-07-174

4A-NOMINATION DE MADAME ANNICK BRUNET À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINT, GREFFIÈRE ADJOINT ET TRÉSORIÈRE

Attendu que Mme Annick Brunet a été engagé afin de pourvoir le poste de Technicienne Comptable le 16 janvier 2023;

Attendu que Mme Brunet a été nommée Trésorière de la municipalité du Village de Hemmingford, le 7 novembre 2023 et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions ;

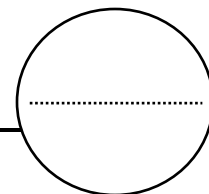
Attendu que Mme Brunet soit nommée Directrice Générale et Greffière-adjoint de la municipalité du Village de Hemmingford, le, 2 juillet 2024 et en fonction des droits et responsabilités associés à ces fonctions ;

Attendu que Mme Pascale Giroux sera remplacée comme Directrice générale adjoint et greffière adjoint par Annick Brunet;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les conditions de travail de Mme. Annick Brunet, Directrice Générale adjoint, Greffière adjoint et Trésorière, soit fixées par le contrat de travail établi entre la Municipalité et Mme Annick Brunet et d'autoriser M. Drew Somerville, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

2024-07-175

4B- FORFAIT ENTOURAGE – NUMERIQUE.CA (VILLAGEDEHEMMINGFORD.CA)

Considérant que Numerique.ca a été engagé pour construire et maintenir le site web municipal avec résolution 2022-06-107 qui a été adapté le 7 juin 2022;

Considérant que le contrat d'entretien annuel doit être renouvelé;

Considérant que les frais pour le forfait annuel entourage incluant un bulletin d'information et une banque de 2 heures seront de 1 750\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement à Numerique.ca pour le forfait entourage annuel de 1 750\$ - poste 02-130-00-347.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-176

4C-ACHAT DE TABLEAU DE BORD EN GESTION MUNICIPALE-MUNYS

Attendu que L'ADMQ a créé un nouveau tableau de bord en gestion municipale ;

Attendu que MUNYS a un calendrier des obligations légales et réglementaires à effectuer;

Attendu que MUNYS a des fiches détaillées des obligations, incluant les étapes légales à réaliser pour chaque obligation;

Attendu que MUNYS est un outil qui facilitera la gestion contractuelle et le traitement des demandes d'accès à l'information incluant un calculateur de délai ainsi que la prise en compte des plaintes et addenda pour la gestion contractuelle;

Attendu que le coût d'activation de MUNYS est de 405 \$ (achat initial la première année) et des frais annuels de 325 \$ (années subséquentes);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède à l'activation de MUNYS au prix de 405\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-177

4D-MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ORTHOPHOTOGRAPHIE HAUTE RÉOLUTION

Considérant que les services orthophotographiques réduiront le nombre d'inspections sur place et fourniront un enregistrement photographique de chaque propriété dans la municipalité;

Considérant que la saison d'inspection des piscines s'approche;

Considérant que le prix de orthophoto haute résolution par drone est de 2 241.52\$ taxes incluses;

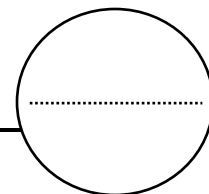
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder un mandat à Azimut Solutions Géomatiques pour les services Orthophoto haute résolution par drone de 2 241.52\$ taxes incluses. (1 097.23\$ de poste 02-610-00-414 et la balance de 949.57\$ de poste 03-410-00-010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

4E-RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 326 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par le directeur général, du rapport annuel 2023 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – Règlement numéro 326,

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (CM).

2024-07-178

4F-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 308-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308 et 308-1 DÉLÉGANTE AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Madame, Lucie Bourdon, conseillère n° 6, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 308-2 modifiant le règlement 308 et 308-1 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité.

2024-07-179

4G-PROJET DE RÈGLEMENT 308-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 308 et 308-1 DÉLÉGANTE AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;
- Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal 2 juillet 2024 par la conseillère madame Lucie Bourdon ;
- Considérant que le projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 2 août 2024 ;
- Considérant que le présent règlement modifie le règlement numéro 308 et 308-1 ;
- Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 308-2 modifiant le règlement 308 et 308-1 délégrant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : RESTRICTION

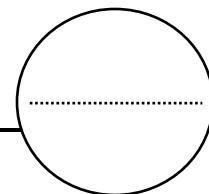
Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 3 : LIMITE DU MONTANT DES DÉPENSES ET POSTES BUDGÉTAIRES

L'article 5 du règlement 308 est abrogée.

Les limites du montant des dépenses sont remplacés et l'identification des postes budgétaires faisant l'objet de la délégation sont attribuées comme suit :

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Fonctionnaire ou employé	Limite mensuelle	Postes budgétaires
Directeur général	50 000\$	Tous les postes budgétaires
Directrice des travaux publics	25 000\$	Voirie, Hygiène du milieu,

Le fonctionnaire désigné peut, dans la gestion de son service, faire assumer une partie de la délégation par un autre employé responsable d'un projet ou activité. Toutefois, les dépenses ainsi réalisées s'inscrivent dans la délégation ci-dessus énumérée.

ARTICLE 4 : **EMBAUCHE DU PERSONNEL**

L'article 8 du règlement 308 est modifié par l'ajout d'un troisième alinéa, afin de déléguer au coordonnateur(trice) des loisirs et de la culture le pouvoir d'embaucher les employés du camp de jour, ce qui se lit comme suit :

Après avoir obtenu l'aval du conseil municipal concernant la tenue du camp de jour pour la période estivale de l'année en cours ainsi que l'approbation du nombre d'employés saisonniers requis, le conseil délègue au coordonnateur(trice) des loisirs et de la culture le pouvoir d'embaucher les employés saisonniers, à temps plein ou à temps partiel, requis pour la tenue du camp de jour municipal.

ARTICLE 5 : **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-180

4H-DÉSIGNATION DE LA FIRME COMPTABLE EXTERNE POUR L'AUDIT 2024

Attendu que le mandat de vérification financière est confié à LLG CPA Inc. pour l'exercice financier 2024 conformément à l'article 966 du Code municipal ;

Attendu que ce mandat comprend la préparation des rapports nécessaires aux différents programmes de subventions gouvernementales et la certification ;

Attendu que les coûts reliés à ce mandat sera inclus dans le budget 2024;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat de vérification pour l'exercice financier 2024 à LLG CPA Inc. conformément à l'article 966 du Code municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, directrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de juin 2024.

2024-07-181

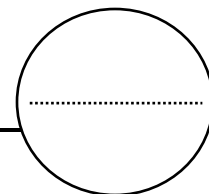
6B-DÉCOMPTE PROGRESSIF #5 DE LOCATION D'ANGELO INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Margaret est exécutée ;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif # 5 de Location D'Angelo Inc. qui s'élève à 116 683,38 \$ taxes incluses ;

Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Shellex et

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement du décompte #5 pour un montant de 116 683,38 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Location D'Angelo Inc.;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt no. 329.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 75 651 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

9A RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPALE

M. Sébastien Villecourt, inspecteur, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de juin 2023.

Nombre de permis émis délivrés:	6
Valeur des travaux :	5 000

2024-07-182

9B-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-3 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Considérant que le plan d'urbanisme numéro 292 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2018;

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit son plan d'urbanisme numéro 292 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2024; Considérant qu'une assemblée de consultation a été tenue le 2 juillet 2024;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Conseil du village de Hemmingford ordonne et statue ce règlement à toute fin que de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

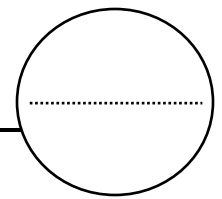
2024-07-183

9C-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-8 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Considérant que le règlement de zonage numéro 293 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement de zonage numéro 293 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Considérant qu' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2024; Considérant qu'une assemblée de consultation a été tenue le 2 juillet 2024 ;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Conseil du village de Hemmingford ordonne et statue ce règlement à toute fin que de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-184

9D-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-1 RELATIF AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que le règlement des permis et certificats 296 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement des permis et certificats numéro 296 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);

Considérant qu' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2024; Considérant qu' une assemblée de consultation a été tenue le 2 juillet 2024;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Conseil du village de Hemmingford ordonne et statue ce règlement à toute fin que de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-185

9E-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 295-1 RELATIF AU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

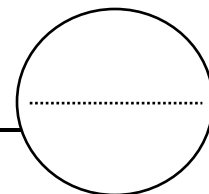
Considérant que le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 295 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;

Considérant que la Municipalité du village de Hemmingford doit modifier les dispositions de son règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 295 afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);

Considérant qu' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2024; Considérant qu' une assemblée de consultation a été tenue le 2 juillet 2024;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que le Conseil du village de Hemmingford ordonne et statue ce règlement à toute fin que de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-186

9F-DEMANDE DE PIIA # 2024-06-0006 : 582, FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

- Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de rénovation pour le 582, Frontière qui est dans la zone HA-3 qui est soumise au PIIA;
- Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-06-0006 vise l'approbation de changement des ouvertures (porte et fenêtres) au 582, Frontière ;
- Considérant que l'article 3.5.1.1 concernant les menus travaux du règlement numéro 296 sur les permis et les certificats, le remplacement de vitres ou de baies vitrées ne requiert aucun permis de construction;
- Considérant que les seuls les ouvertures différentes que celles existantes sont soumise à l'approbation du PIIA, c'est-à-dire 4 fenêtres, dont 2 en cour latérale droite et 2 en cour latérale gauche;
- Considérant que le matériau (PVC), le modèle (Fenplast) et la couleur (Blanc) avec des carrelages des ouvertures ont été présentés aux membres du Comité consultatif d'urbanisme;
- Considérant que les nouvelles fenêtres seront plus sécuritaire en matière de sécurité en cas d'incendie puisque l'ouverture est plus grande et que les pièces sont des chambres à coucher;
- Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;
- Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024-06 0006 visant à changer les ouvertures (porte et fenêtres au 582, Frontière) tel que présenté.

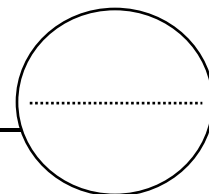
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-187

10A - PHASE II DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE JEUX AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire faire la phase II du réaménagement du parc de jeux et installer un module pour le groupe d'âge 18 mois à 5 ans;
- Attendu que ce parc est très utilisé durant la période estivale et qu'un camp de jour est présent sur place également, il est entendu de seulement débiter les travaux en automne 2024;
- Attendu que ce projet bénéficiera d'une aide financière de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du fond de la ruralité 2020-2025 correspondant à l'enveloppe 2022, 2023 et 2024 des Municipalités du Village et du Canton de Hemmingford;
- Attendu que la Coordinatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumissions par invitation à diverses compagnies afin de fournir une soumission pour la phase II du réaménagement du parc de jeu en style clé en main. Le résultat des soumissions présentées au Conseil, avec

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

croquis réel et photos des modules sélectionnés, se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix du projet
Jambette	Pas de disponibilité pour 2024	N/A
Go-Élan	Projet clé en main	29 968.79\$ tx incluses
Tessier Récréo-Parc	Pas de disponibilité pour 2024	N/A
1000 pattes	N'offre pas un projet clé en main	N/A

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité octroi le contrat d'installation du nouveau module de jeu pour le groupe d'âge 18 mois à 5 ans à Go-Élan au montant de 29 968.79\$ incluant les taxes. Ce projet bénéficie d'une aide financière de la MRC dans le cadre du volet local du fond de la ruralité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-188

10B – INSTALLATION DE FILET PROTECTEUR POUR LE BASEBALL AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire faire installer des filets protecteurs de chaque côté du terrain de baseball afin de protéger les spectateurs et les joueurs de DEK hockey;

Attendu que ce parc est très utilisé durant la période estivale et que plusieurs activités sont jouées en même temps, il est entendu que la sécurité des utilisateurs est importante;

Attendu que ce projet bénéficiera d'une aide financière de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du fond de la ruralité 2020-2025 correspondant à l'enveloppe 2022, 2023 et 2024 des Municipalités du Village et du Canton de Hemmingford;

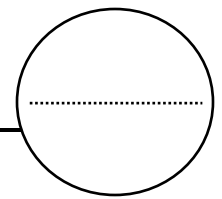
Attendu que la Coordinatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumissions par invitation à diverses compagnies afin de fournir une soumission pour l'installation de filet protecteur au terrain de baseball. Le résultat des soumissions présentées au Conseil se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix du projet
O.J. Compagnie	filets	don
Inter Clôtures Structura	Remplacement de 4 poteaux	7 196\$ + taxes
Clôtures sur mesure	Ajout de 14 poteaux pour le filet seulement (réparation porte baseball gratuit)	8 200\$ + taxes
Tétreault électrique	Installation des filets avec nacelle et fournir câble d'acier	2 528\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité octroi le contrat d'installation des poteaux pour les filets à Clôtures sur mesure pour un montant de 8200\$ plus taxes et le contrat d'installation des filets à Tétreault électrique pour un montant de 2528\$ plus taxes. Ce projet bénéficie d'une aide financière de la MRC dans le cadre du volet local du fond de la ruralité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

2024-07-189

10C – INSTALLATION D’UNE CLÔTURE D’ARRIÈRE-CHAMPS POUR LE TERRAIN DE BASEBALL AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire faire installer une clôture d’arrière-champs au terrain de baseball afin de délimiter la limite du terrain;
- Attendu que ce terrain est de plus en plus utilisé durant la période estivale et que plusieurs activités sont jouées en même temps, il est entendu que la sécurité des utilisateurs est importante;
- Attendu que ce projet bénéficiera d’une aide financière de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du fond de la ruralité 2020-2025 correspondant à l’enveloppe 2022, 2023 et 2024 des Municipalités du Village et du Canton de Hemmingford;
- Attendu que la Coordonnatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumissions par invitation à diverses compagnies afin de fournir une soumission pour l’installation de ladite clôture au terrain de baseball. Le résultat des soumissions présentées au Conseil se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix du projet
Inter Clôtures Structura	Clôture de 4 pieds de haut	12 607\$ + taxes
	Clôture de 6 pieds de haut	14 741\$ + taxes
Clôtures sur mesure	Clôture de 4 pieds de haut	13 620\$ + taxes
	Clôture de 6 pieds de haut	14 520\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers que la municipalité octroi le contrat d’installation d’une clôture d’arrière-champ d’une hauteur de 6 pieds à Clôtures sur mesure pour un montant de 14 520\$ plus taxes. Ce projet bénéficie d’une aide financière de la MRC dans le cadre du volet local du fond de la ruralité.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

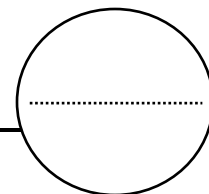
2024-07-190

10D – ACHAT D’UNE TABLE DE PING PONG EXTÉRIEURE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire faire l’achat d’une table de ping pong pour l’extérieure en béton afin de l’installer au centre récréatif;
- Attendu que ce parc est de très utilisé durant la période estivale et le conseil désire offrir une autre option afin de divertir les gens de tous ages;
- Attendu que ce projet bénéficiera d’une aide financière de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du fond de la ruralité 2020-2025 correspondant à l’enveloppe 2022, 2023 et 2024 des Municipalités du Village et du Canton de Hemmingford;
- Attendu que la Coordonnatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumissions par invitation à diverses compagnies afin de fournir une soumission pour l’achat, livraison et installation d’une table de ping pong. Le résultat des soumissions présentées au Conseil se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix du projet
Jansen Industrie	Table en béton, transport et installation	8 685\$ + taxes
Groupe Richer	Table en béton, transport et installation	4 500\$ + taxes
Les équipements AtlasBarz	Table autoportante, transport	7 609.49\$ + taxes

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité octroi le contrat d'achat d'une table de ping pong à Groupe Richer pour un montant de 4 500\$ plus taxes. Ce projet bénéficie d'une aide financière de la MRC dans le cadre du volet local du fond de la ruralité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-191

10E – INSTALLATION D'UN POINT ACCÈS WIFI EXTÉRIEURE AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire faire l'installation d'un point d'accès wifi pour l'extérieure au centre récréatif;
- Attendu que ceci pourrait être utilisé pour les activités sportives et récréatives extérieures ainsi que lors d'évènements;
- Attendu que ce point d'accès sera sécurisé et seulement accessible sous l'autorisation et la supervision de la municipalité;
- Attendu que ce projet bénéficiera d'une aide financière de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du fond de la ruralité 2020-2025 correspondant à l'enveloppe 2022, 2023 et 2024 des Municipalités du Village et du Canton de Hemmingford;
- Attendu que la Coordonnatrice des travaux publics a procédé à une demande de soumissions par invitation à compagnie qui offre le support informatique à la municipalité pour l'installation d'un point accès wifi sécurisé. Le résultat de la soumission présentée au Conseil se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix du projet
Technologie Informatique de l'Île inc.	Security gateway, point d'accès wifi, installation, câblage et programmation	1814.96\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité octroi le contrat d'installation d'un point d'accès wifi sécurisé à Technologie Informatique de l'Île inc pour un montant de 1 814.96\$ plus taxes. Ce projet bénéficie d'une aide financière de la MRC dans le cadre du volet local du fond de la ruralité.

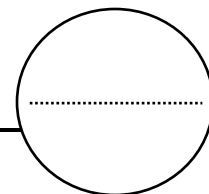
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-192

10F – INSTALLATION D'UN CABANON POUR LES ORGANISMES SPORTIFS AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

- Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire offrir un sentiment d'appartenance aux divers organismes qui se dévouent pour organiser et gérer tous les sports (DEK hockey, soccer, baseball et balle-molle);
- Attendu que l'installation d'un cabanon 12 pieds X 40 pieds, divisé en 3 sections, permettra d'offrir aux organismes un endroit respectif pour entreposer en sécurité leurs équipements sportifs;
- Attendu que chaque section sera la responsabilité d'un organisme respectif concernant la distribution des clés et l'accès à leur section et que la municipalité n'en sera pas responsable;
- Attendu que ce projet bénéficiera d'une aide financière de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du fond de la ruralité 2020-2025 correspondant à l'enveloppe 2022, 2023 et 2024 des Municipalités du Village et du Canton de Hemmingford;
- Attendu que la Coordonnatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumissions par invitation à des compagnies qui construit des

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

cabanons ou transforme des conteneurs en cabanon. Le résultat des soumissions présentées au Conseil se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix du projet
Conteneurs experts	Conteneur 8' X 20' transformé en cabanon	30 666.88\$ + taxes
Cabanons Boyer inc	Cabanon 12' X 40'	28 995\$ + taxes

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité octroi le contrat d'installation d'un cabanon 12 pieds X 40 pieds à Cabanons Boyer Inc pour un montant de 28 995\$ plus taxes. Ce projet bénéficie d'une aide financière de la MRC dans le cadre du volet local du fond de la ruralité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-193

10G – INSTALLATION DE PANNEAUX DE POINTAGE POUR LE DEK HOCKEY ET BASEBALL AU CENTRE RÉCRÉATIF DE HEMMINGFORD

Attendu que la Municipalité du Village de Hemmingford désire moderniser les infrastructures d'affichage afin de rendre les joutes de DEK hockey et baseball intéressantes, amusantes et informatives;

Attendu que l'installation de deux panneaux de pointage permettra d'offrir aux utilisateurs une expérience optimale respective envers le DEK hockey ou baseball;

Attendu que ce projet bénéficiera d'une aide financière de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du volet local du fond de la ruralité 2020-2025 correspondant à l'enveloppe 2022, 2023 et 2024 des Municipalités du Village et du Canton de Hemmingford;

Attendu que la Coordinatrice des travaux publics a procédé à des demandes de soumissions par invitation à des compagnies qui offrent ce service. Le résultat de la soumission présentée au Conseil se détaille comme suit :

Compagnie	Description	Prix du projet
Pointage Pro	Tableau hockey, Tableau baseball, télécommandes, structure et poteau, grille protectrice, livraison et installation	30 305.63\$ + taxes
Agora Sport	Tableau Hockey, Tableau baseball, livraison et installation	N/A

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité :

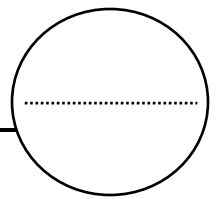
- Octroi le contrat d'achat et installation de deux tableaux de pointage à Pointage Pro pour un montant de 30 305.63\$ plus taxes.
- Autorise un maximum de 2500\$ pour l'installation d'un pieu pour le panneau du DEK hockey;
- Autorise un maximum de 2500\$ pour le branchement électrique pour les deux panneaux;
- Ce projet bénéficie d'une aide financière de la MRC dans le cadre du volet local du fond de la ruralité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-194

10H-PARTICIPATION À UNE DÉMARCHE RÉGIONALE PERMETTANT LA RÉALISATION D'UNE POLITIQUE ET D'UN PLAN MADA

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Attendu que le secrétariat aux aînés a accordé un financement collectif pour le programme de soutien à la démarche Municipalité Amis des Aînés;

Attendu que la municipalité a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux;

Attendu que la démarche MADA requiert la formation d'un comité de pilotage pour la mise à jour de la politique MADA et son plan d'action ainsi que la nomination de ces membres ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ;

De désigner Madame Lucie Bourdon à titre de l'élue responsable du dossier « Aînés ».

De désigner Madame Annie Duquette à titre de responsable administratif du dossier « Aînés » et de la démarche MADA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-195

10I-AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES DE HEMMINGFORD – 2^E PARTIE

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford;

Attendu que le montant accordé cette année est de 20 000 \$ payable en deux versements;

Attendu que le premier versement a été accordé par résolution #2024-02-047;

Attendu que les Archives Hemmingford ont fourni à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2023 et les membres du conseil en ont reçu une copie;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$;

- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-07-196

10J-ENTENTE AVEC LA CRSBP MONTÉRÉGIE - FRAIS ANNUELS D'EXPLOITATION

Attendu que Monsieur Maxime Beaulieu, directeur général de la CRSBP de la Montérégie nous informe que le contrat pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque prend fin en date du 31 décembre 2023 ;

Attendu que la nouvelle convention aura une durée de trois ans et prendra fin le 31 décembre 2026 ;

Attendu que les frais annuels d'exploitation sont 4 645.05\$ plus indexation au premier janvier de chaque année du présent règlement selon l'indice de prix à la consommation au Canada (IPC) au cours de la période des douze mois (12) mois (1^{er} octobre au 30 septembre) précédent le 1^{er} janvier ;

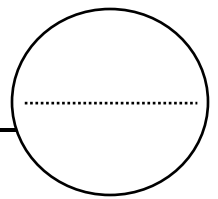
Attendu que les frais d'exploitation du système s'élèvent à 3 358.18\$ par an;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité du Village de Hemmingford s'engage à payer les frais annuels d'exploitation à la CRSBP pour un terme de trois (3) ans se terminant le 31 décembre 2026;

- Que les coûts pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 en montant de 2 895.80\$ pour les frais d'exploitation et la tarification annuel pour la période du 1^{er}

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 2 juillet 2024

avril au 31 décembre 2024 est de 4 005.49\$ pour l'utilisation du système CRSBP soit payé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

QUESTIONS DIVERSES

2024-07-197

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 JUILLET 2024

Considérant que M. Michael Krohn, le Directeur général, greffier et trésorier-adjoint confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 2 juillet 2024, soit dans le budget 2024, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 4 juin au 2 juillet 2024 soient acceptés au montant de 233 884.53 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 2 juillet 2024 soient payés au montant de 18 410.39 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-07-198

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville,
Maire.

Michael Krohn
Directeur général, greffier et trésorier-adjoint.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024.
